

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 3 juin 2024 à 19h30, sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Messieurs : Mathieu Laliberté
Daniel Laflèche

Est présente :
Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

Sont absents Gilbert Ferland, Rock Simard, Jean-Marie Lefebvre et Nancy Picard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

La mairesse mentionne qu'il n'y a pas quorum et que la séance régulière du 3 juin 2024 est reportée au 10 juin à 19h30.

Fermeture de la séance.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 10 juin 2024 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.es suivant.e.s :

Gilbert Ferland
Mathieu Laliberté
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Nancy Picard

Le conseiller Daniel Laflèche est absent.

Est également présente :
Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 10 juin 2024**
- 3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1** Inspecteur en bâtiment – Frais
 - 4.2** Inspecteur en voirie – rapport
 - 4.2.1** Délégation de pouvoir
 - 4.2.2** Autorisation de dépenses
 - 4.3** Rapport greffière-trésorière
- 5. Correspondance**
 - 5.1** Vente pour défaut de taxes
 - 5.2** Le relais Memphrémagog – Demande autorisation
 - 5.3** Maison de la Famille – Course colorée
 - 5.4** UMQ- Mandat achat regroupé bacs roulants
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1** Rapport du maire
 - 6.2** Rapport du comité des chemins
 - 6.3** Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4** Rapport du comité environnement – régie déchets
 - 6.5** Rapport du comité sécurité publique - incendie/ambulance
 - 6.6** Rapport du comité MADA / famille
 - 6.7** Rapport du comité loisirs
 - 6.8** Rapport du comité parc
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1** Délégation de pouvoir secrétaire-trésorière
 - 7.2** Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1** RIGDSC – Règlement emprunt 2024-01
 - 8.2** Appel d'offres 2024-02 – Facture contrat clé en main
 - 8.3** Rénovation hôtel de ville – Factures
 - 8.4** Perreault et associés - Facture
 - 8.5** Appel d'offres 2023-01- Paiement # 4

Municipalité de Stanstead-Est

- 8.6 Hôtel de ville – Entretien été
- 8.7 COOP– Facture Autorisation ministérielle
- 8.8 Cinéma opéra Haskell- Demande partenariat
- 8.9 MRC- Tournoi de poche
- 8.10 Raymond Chabot- Factures audit 2023
- 9. **Avis de motion**
 - 9.1 Avis de motion- Règlement 2024-04
- 10. **Adoption de règlement**
- 11. **Divers**
- 12. **Période de questions**
- 13. **Clôture et levée de la séance**

Rés. 2024-06-102 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D’ adopter l’ordre du jour du 10 juin 2024, tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 8.11 FQM - Congrès
- 11.1 Dégradation de la couverture cellulaire
- 11.2 Barrage Chutes Burroughs- Suivi

ADOPTÉ POUR 5

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

Rés. 2024-06-103 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D’ adopter le procès-verbal du 6 mai 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 5

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L’INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1848 d’un montant 1 776,75 \$, avant taxes, représentant 28,5 heures réalisées et 15 kilomètres de déplacements en avril 2024 ;

Rés. 2024-06-104 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1848 d’un montant total de 2 042,82 \$, taxes incluses, pour services d’inspection municipale rendus en avril 2024.

ADOPTÉ POUR 5

4.2 RAPPORT DE L’INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l’inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie dépose au conseil municipal les dépenses effectuées en mai dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Enseignes Wilson 567,37 \$

Rés. 2024-06-105 IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 5

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois de juin 2024.

Entretien niveleuse 500. \$
Carburant niveleuse 2 500. \$
Calcium 72 500. \$

Rés. 2024-06-106 IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 5

4.3 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Madame Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

5. CORRESPONDANCE

5.1 VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière-trésorière doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

Rés. 2024-06-107 IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités

Municipalité de Stanstead-Est

menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;

- D' autoriser la greffière-trésorière à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2024 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- D' autoriser la greffière-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2023 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2024) aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque centre de services scolaires qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉ POUR 5

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* et 537 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Rés. 2024-06-108 IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

- D' autoriser la greffière-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Stanstead-Est, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 5 décembre 2024;
- D' autoriser la greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Stanstead-Est, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjugé;
- D' autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de

Municipalité de Stanstead-Est

répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

- D' autoriser la greffière-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉ POUR 5

5.2 RELAIS DE LAC MEMPHRÉMAGOG – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'évènement *Le Relais du Lac Memphrémagog*, organisé par la Fondation Pierre Vachon, empruntera le 14 septembre 2024 les chemins Dustin de la Colline Merrill, de la colline Brown et Boynton, tous situés sur le territoire de la Municipalité de Stanstead-Est;

CONSIDÉRANT que pour que l'événement soit mené à bien le ministère des Transports exige que la Fondation Pierre Vachon et l'équipe en charge de son organisation obtienne l'autorisation de la municipalité;

Rés. 2024-06-109

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉE PAR
ET RÉSOLU**

Mathieu Laliberté
Jean-Marie Lefebvre

- D' autoriser le Relais du Lac Memphrémagog, à emprunter les chemins Dustin, de la Colline Merrill, Boynton et de la Colline Brown , situés sur le territoire de la Municipalité de Stanstead-Est, le 14 septembre 2024 sous les conditions suivantes :

- Que l'événement, incluant la sécurité des participants, la communication médiatique et la gestion des matières résiduelles, soit sous l'entière responsabilité de la Fondation Pierre Vachon et de l'équipe en charge de son organisation.

ADOPTÉ POUR 5

5.3 MAISON DE LA FAMILLE – COURSE COLORÉE

La mairesse participera à la course colorée organisée par la Maison de la famille de Coaticook, le 7 septembre prochain.

5.4 UMQ- MANDAT ACHAT REGROUPÉ BACS ROULANTS

Il est demandé par le conseil de vérifier si la FQM offre l'achat regroupé à ses membres adhérents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.1.1 FAITS SAILLANTS

Municipalité de Stanstead-Est

La mairesse dépose les faits saillants au conseil 2023. Une copie sera transmise aux citoyens par média poste.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE
DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE –
INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté n'a rien à signaler .

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.6.1 MADA – DEMANDE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT l'appel de projet actuel dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), Volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide financière vise le soutien des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook souhaite déposer une demande collective au programme ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler sa politique familiale municipale-MADA (PFM) afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés ;

Rés. 2024-06-110

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉE PAR
ET RÉSOLU

Jean-Marie Lefebvre
Rock Simard

DE participer à la demande collective dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook;

DE mandater Jean-Marie Lefebvre pour agir en tant qu' élu responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité de Stanstead-Est

ADOPTÉ POUR 5

6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche est absent.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en mai 2024 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

C. Tremblay	88,92 \$
Traditions	31,33 \$
Informatique ASR	150,85 \$
FQM assurance	87,20 \$

Rés. 2024-06-111 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D’ approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la greffière-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 5

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en mai 2024, d'un montant total de 39 323,65 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer juin en 2024, pour un montant total de 254 635,31 \$;

Rés. 2024-06-112 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D’ approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 5

6. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 RIGDSC – RÈGLEMENT D’EMPRUNT 2024-001

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook est un organisme regroupe 22 municipalités de la région qui possède un lieu d'enfouissement technique (LET);

- CONSIDÉRANT** que pour assurer la continuité de ses opérations et le développement de ses activités, la Régie doit pouvoir agrandir son LET avec l'aménagement de nouvelles cellules et d'ouvrages connexes;
- CONSIDÉRANT** que le projet d'agrandissement doit au préalable faire l'objet d'une évaluation du BAPE et d'autorisations du Ministère;
- CONSIDÉRANT** que les coûts sont estimés à un million six cent quarante mille dollars (1 640 000\$), pour les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents relatifs à ces travaux préparatoires;
- CONSIDÉRANT** qu'un règlement d'emprunt est requis pour financer les coûts de ce projet ;
- CONSIDÉRANT** que les coûts estimés à un million six cent quarante mille dollars (1 640 000\$) sont remboursables sur quinze(15) ans ;
- CONSIDÉRANT** que la part municipale dans la répartition des frais s'élève à un montant global de 16 168,49 \$ et inclue les intérêts et le remboursement au capital ;
- CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook dépose les documents nécessaires démontrant que la procédure a été dûment respecter ;

Rés. 2024-06-113

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' approuver le règlement #2024-001 décrétant un emprunt de 1 640 000\$ pour les services professionnels et études relatifs à la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique, tel que déposé par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

ADOPTÉ POUR 5

8.2 APPEL D'OFFRES 2024-02 – FACTURE

CONSIDÉRANT que Transport Marcel Morin Inc. dépose la facture no 13179 d'un montant de 75 287,52 \$, taxes non incluses, représentant le montant accordé par la municipalité à l'entrepreneur pour la réalisation de l'appel d'offres 2024-02 ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en voirie approuve les travaux ;

Rés. 2024-06-114 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer Transport Marcel Morin Inc. le montant total de 86 561,83\$, taxes incluses, et représentant le montant total du contrat accordé pour la réalisation de l'appel d'offres 2024-02.

ADOPTÉ POUR 5

8.3 RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE – FACTURES

CONSIDÉRANT que l'adoption des résolutions 20254-04-084 et 2024-05-092 ;

CONSIDÉRANT que Planchers Laforest (2010) Inc. dépose la facture no S34208, d'un montant de 2 140. \$, taxes non incluses, pour la restauration du plancher de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Stépatek Inc. dépose la facture no 496, d'un montant de 20 500. \$, taxes non incluses, pour des travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Stépatek Inc. s'engagent à faire des corrections mineures sur l'ensemble des travaux réalisés;

Rés. 2024-06-115 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE payer à Planchers Laforest (2010) Inc., la facture no S34208 d'un montant total de 2460,47 \$, taxes incluses pour service rendu;

DE payer à Les Entreprises Stépatek Inc. un premier versement d'un montant total de 20 954,19\$, représentant 90 % du montant total, taxes incluses, pour les travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville.;

QUE la balance, soit 2328 \$ représentant 90 % du montant total, taxes incluses, sera transmise à l'entrepreneur, dès la réalisation des corrections attendues.

QUE la facture no 496, d'un montant de 23 282,44 \$, taxes incluses fera partie intégrante de la Reddition de compte qui sera réalisée par le vérificateur externe dans la cadre du programme PRABAM.

ADOPTÉ POUR 5

8.4 PERREAULT & ASSOCIÉS - FACTURE

CONSIDÉRANT que Perreault & Associés dépose les factures no 6339 d'un montant de 4 440. \$ avant taxes et no 6448 d'un montant de 3 525. \$ avant taxes;

Rés. 2024-06-116 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard

ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement des factures no 6339 d'un montant de 5 104,89. \$ taxes incluses et no 6448 d'un montant de 4 052,87 \$ taxes incluses;

QUE les factures no 6339 et 6448 seront payées à même le surplus non affecté.

ADOPTÉ POUR 5

8.5 APPEL D'OFFRES 2023-01 – FACTURE NO 4

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-04-061 qui octroie le contrat de l'appel d'offres 2023-01 *Restauration patrimoniale extérieure de la centrale hydroélectrique de la Chute-Burroughs* à Lussier & fils Inc ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-06-087 qui octroie le contrat de surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs à Mire Architecture Inc.;

CONSIDÉRANT que Mire Architecture Inc. dépose en date du 30 mai 2024 le certificat de paiement no.4 pour l'entrepreneur Lussier & fils Inc d'un montant de 23 400 \$, avant taxes ;

Rés. 2024-06-117

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE payer à Lussier & fils Inc le montant de 26 904,15 \$ taxes incluses, représentant le quatrième paiement pour la période comprise entre mai 2023 et juin 2024 ;

QUE ce cinquième paiement fera partie intégrante de la reddition de compte de la subvention PSMMPI accordé à la MRC de Coaticook pour la Municipalité de Stanstead-Est par le MCCQ.

ADOPTÉ POUR 5

8.6 HÔTEL DE VILLE – ENTRETIEN D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT que l'entretien de la pelouse de l'hôtel de ville doit être fait pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Fred Mosher soumissionne pour le contrat d'entretien de la pelouse, pour un montant total de 700,00 \$;

Rés. 2024-06-118

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE confier à monsieur Fred Mosher l'entretien de la pelouse de l'hôtel de ville pour la saison 2024, pour un montant total de 700,00 \$, payable en septembre.

ADOPTÉ POUR 5

8.7 COOP– FACTURE AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- CONSIDÉRANT** la Municipalité doit déposer une autorisation ministérielle pour la réalisation du réseau de sentiers et en particulier la portion sentier mobilité réduite qui longera la rivière à partir de l'ancienne centrale ;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a mandaté la Coopérative des conseillers en écologie appliquée de Québec- BEA pour l'accompagner dans cette demande d'autorisation ;
- CONSIDÉRANT** que Coopérative des conseillers en écologie appliquée de Québec- BEA dépose la facture 1705-F d'un montant de 5 711,20 \$, avant taxes, pour la réalisation de ce mandat ;

Rés. 2024-06-119 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nancy Picard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

- D'** autoriser le paiement la facture 1705-F d'un montant total de 6 566,45 \$ à Coopérative des conseillers en écologie appliquée de Québec- BEA dépose pour services rendus .
- QUE** la facture 1705-F fera partie intégrante de la reddition de compte du FVMV 2024-01 accordée par la MRC en Coaticook.
- ADOPTÉ POUR 5**

8.8 CINÉMA OPÉRA HASKELL - DEMANDE DE PARTENARIAT

- CONSIDÉRANT** que les organisateurs du secteur cinéma à l'Opéra Haskell sollicite l'appui financier de la Municipalité sous forme d'un partenariat publicitaire pour financer leurs activités ;
- Rés. 2024-06-120 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nancy Picard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

- DE** faire un don de 500 \$ non récurrent à Bibliothèque et Opéra Haskell, secteur cinéma;
- DE** transmettre le logo municipal afin qu'il soit inséré dans leur liste des partenaires 2024.
- ADOPTÉ POUR 5**

8.9 MRC DE COATICOOK

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook tiendra son tournoi de poches annuel le 12 juillet prochain ;
- CONSIDÉRANT** que les frais de participation pour une équipe de deux est de 120 \$, repas inclus ;
- CONSIDÉRANT** que les profits seront remis pour financer les bourses des nouveau-nés et le fonds de loisirs de la MRC ;

Municipalité de Stanstead-Est

Rés. 2024-06-121

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' inscrire une équipe, dont la responsable sera la mairesse Pamela B. Steen, pour un montant de 120 \$ net.

ADOPTÉ POUR 5

8.10 RAYMOND CHABOT- FACTURES AUDIT 2023

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton dépose la facture no 2870690, d'un montant de 1 950.\$, avant taxes, et la facture no 2870690 d'un montant de 3450. \$, avant taxes, dans la cadre de sa mission d'audit 2023 ;

Rés. 2024-06-122

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer à Raymond Chabot Grant Thornton les factures facture no 2870690 et no 2870690, d'un montant total de 6 208,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ POUR 5

8.11 CONGRÈS FQM 2024 – INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT que les inscriptions pour le Congrès FQM 2024 qui se déroulera du 26 au 28 septembre prochain au Centre de congrès de Québec , sont présentement en cours ;

Rés. 2024-06-123

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' inscrire la mairesse, Pamela B. Steen, et la conseillère et pro-maire, Nancy Picard et le conseiller Mathieu Laliberté au Congrès FQM 2024 qui se déroulera du 28 au 30 septembre à Québec;

QUE leur frais de déplacements, de repas et d'hébergement (s'il y lieu) seront remboursés par la Municipalité, sur présentation de preuves de dépenses.

ADOPTÉ POUR 5

9. AVIS DE MOTION

**AVIS
MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Laliberté qu'à la prochaine séance de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2024-04 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

10. RÈGLEMENT

11. DIVERS

11.1 COUVERTURE RÉSEAU CELLULAIRE

Municipalité de Stanstead-Est

Discussion est faite sur la déficience de la couverture de réseau cellulaire à Stanstead-Est. Il est convenu que directrice générale abordera le sujet avec ses collègues lors de la prochaine réunion DG pour savoir quel est l'état de la situation dans leur secteur et s'il y a un intérêt pour une approche collective auprès du député d'Orford, responsable du dossier, Monsieur Gilles Bélanger.

11.2 BARRAGE CHUTES BURROUGH – SUIVI

Des précisions concernant la décision du conseil seront transmises Monsieur Gaudreau.

12. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.2024-06-124

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 21h35

ADOPTÉ POUR 5

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse